



## Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2020

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	43
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	M. Marc Sudan, Commandant du feu et Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 47 du 20 novembre 2020, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2020

### 2. Budget 2021

#### 2.1 Budget de fonctionnement

##### 2.1.1 Rapport de la Commission financière

#### 2.2 Budget des investissements

##### 2.2.1 Achat d'un nouveau Pony

##### 2.2.2 Achat de 60 nouvelles tenues pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge

##### 2.2.3 Installation de matériel de fitness urbain

##### 2.2.4 Réfection de la route des Trois Moineaux

##### 2.2.5 Rapport de la Commission financière sur les points 2.2.1 à 2.2.4

#### 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2021

### 3. Approbation des statuts de l' AISG (Association Intercommunale Sports en Gruyère)

### 4. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole. Pour la sécurité de tous, l'apéritif de fin d'assemblée a été annulé.

M. Jordan demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme M. Antoine Rouiller et M. Raphaël Geinoz scrutateurs.

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2020

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 2020 est accepté à l'unanimité.

## **2. Budget 2021**

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Le budget 2021 est ressemblant au budget 2020. Le Conseil communal a essayé d'être le plus prudent possible dans les circonstances actuelles. Certaines dépenses qui étaient prévues au budget 2021 ont été anticipées. Les comptes 2020 seront plutôt bons ce qui permet d'alléger le budget 2021 qui est d'ailleurs inférieur d'environ CHF 33'000.00 au niveau des charges par rapport au budget de l'année passée. Le Conseil communal a été très attentif pour les charges sur lesquelles il a une influence.

M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

### **Administration**

Les charges budgétisées pour 2021 se montent à CHF 555'164.09 et les recettes à CHF 254'984.86. Les charges sont légèrement inférieures à l'année dernière, du fait qu'en 2020, avec l'engagement de la nouvelle secrétaire, il y a eu durant deux mois deux salaires et il y avait aussi quelques heures qui ont été payées à l'ancienne secrétaire. M. Bovigny la remercie pour son travail. Autrement, les charges sont stables. Il est vrai qu'avec les charges salariales quelque peu inférieur, il y a aussi les cotisations et charges sociales qui sont inférieures ce qui explique la différence avec les budget 2020.

### **Ordre public**

Ce chapitre est également légèrement inférieur à 2020 avec CHF 757'124.43 de charges et CHF 708'513.46 de recettes. Ici aussi, au service des curatelles il y a eu du mouvement au sein du personnel. Une personne a pris la retraite et une nouvelle employée a été engagée, une employée plus jeune ce qui fait que les charges salariales sont moins élevées. Les autres postes sont assez stables. Pour le service des curatelles, la part à la charge de la commune de Vaulruz se monte pour l'année prochaine à CHF 39'325.00. Concernant la police du feu, le budget a été scrupuleusement restreint notamment au niveau du matériel car un investissement est prévu pour le changement des tenues, investissement qui sera présenté tout à l'heure. Cette restriction ne touche bien entendu par les soldes ni les frais d'interventions. Le budget prévu pour le CSPi est inférieur de CHF 5'000.00 à l'année dernière, soit CHF 146'000.00 de charges. Comme ce poste doit être autofinancé, si les charges diminuent, il faut aussi diminuer les taxes ou l'attribution à la réserve pour égaliser ce poste.

### **Enseignement et formation**

Les charges pour l'enseignement sont également plus basses que l'année dernière, CHF 26'000.00 de moins, soit CHF 1'305'512.97 pour CHF 3'737.00 de recettes. A noter la participation au cercle scolaire Sâles/Vaulruz qui est en diminution de CHF 16'000.00. Cela comporte tous les frais scolaires y compris les transports d'élèves. Les autres charges sont assez stables avec une diminution des amortissements des CO. Pour le CO de la Tour-de-Trême, l'investissement se monte 3'830.00 contre CHF 7'700.00 pour Bulle. Pour Riaz il y a encore CHF 37'685.00 d'amortissement pour 2021. Pour l'administration scolaire, à charge de la commune, des économies ont été faites au niveau du matériel informatique, l'an dernier il y avait CHF 16'000.00 au budget et cette année, les contrats ont été revus à CHF 5'200.00.

### **Culte, culture et loisirs**

Le budget 2021 est tout à fait dans le tir avec l'an dernier, avec CHF 117'427.70 de charges et CHF 22'934.00 de revenus. Un remplacement des jeux à la place des Ouches est prévu, les jeux pour enfants deviennent presque dangereux et ont besoin d'être revus. Une diminution est prévue pour les frais de conservatoire mais cela dépend des inscriptions des enfants de notre commune. Pour 2021, le montant prévu pour le conservatoire se monte à CHF 21'000.00 contre CHF 28'000.00 l'année dernière.

## **Santé**

Les chiffres sont très stables, on est au même montant soit CHF 442'663.60 de charges et CHF 3'000.00 de recettes. Une chose positive pour notre commune c'est la part au déficit d'exploitation pour le home de la Sionge sur les deux sites de Sâles et Vuadens maintenant qu'il y a cette nouvelle association pour les deux homes. L'an dernier, il y avait CHF 44'500.00 de participation pour notre commune et CHF 38'455.00 pour 2021. Les charges se stabilisent et diminuent un peu. Il y a eu la mise en route qui a été faite et maintenant ça devrait mieux aller. Les principales charges sont les subventions pour les homes et la participation aux frais financiers pour un total de CHF 238'000.00.

## **Affaires sociales**

L'augmentation des charges sociales se poursuit avec CHF 16'000.00 de plus cette année pour un montant de CHF 488'513.60. Ces CHF 16'000.00 proviennent des augmentations spécialement pour le service social régional qui arrive pour l'année prochaine à CHF 145'748.00 à charge de la commune. Un autre poste qui augmente est l'aide aux institutions spécialisées pour personne avec un handicap, il y a également une répartition entre les communes fribourgeoises. Pour Vaulruz, le montant est plus élevé de CHF 7'000.00 soit CHF 281'068.00 au total.

## **Transports et communications**

Il y a une très légère augmentation des charges, CHF 4'000.00 de plus sur les CHF 368'276.00. Ce sont des charges stables. Le Conseil communal a misé sur un hiver pas trop rigoureux mais il est difficile d'estimer. Une moyenne des 5 dernières années est faite.

## **Protection et aménagement de l'environnement**

Il y a également une légère augmentation des charges qui se montent à CHF 522'642.65. Un point nécessaire et important pour l'approvisionnement en eau, c'est la réfection de nos tunnels d'amenée d'eau dans les captages des Ciernes. Il y a quelques années déjà que ces tunnels doivent être refaits, un tube doit être installé à l'intérieur du tunnel pour isoler l'amenée d'eau. Cela va être fait l'année prochaine. Le coût de ces travaux sont assez importants mais l'eau de la commune est de bonne qualité et il faut prendre les mesures nécessaires pour la conserver et assurer la bonne qualité de cette eau. Entre l'eau que l'on a en gravitaire depuis les Ciernes et le puit de pompage au Diron, on est complètement autonome en eau, on a plus besoin de pomper de l'eau sur l'AVGG si ce n'est quelques m3 par mois pour s'assurer que les pompes tournent toujours. Le contrat avec l'AVGG est maintenu, c'est une sécurité, on ne peut pas se permettre d'avoir un problème et de couper la prise d'eau sur l'AVGG. Pour la protection des eaux, les chiffres doivent être équilibrés entre les charges et les revenus. On a les parts à l'exploitation et remboursement à la STEP qui vont légèrement évolués, la clé de répartition sera revue l'année prochaine et il y aura aussi, à partir de 2023, l'amortissement et le remboursement de l'agrandissement de la STEP à Vuippens mais avec les charges actuelles et les taxes encaissées, nous n'aurons pas besoin de modifier ces montants pour pouvoir couvrir nos charges. Dans ce chapitre il y a aussi l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, on est légèrement en dessous du budget 2020 avec CHF 141'000.00 de charges et CHF 110'000.00 de recettes, on couvre plus que le minimum demandé par l'Etat, soit 70% par les taxes hormis les imputations, on est légèrement en dessus, environ 77-78% de taux de couverture. Les frais pour les objets encombrants diminuent bien avec la nouvelle façon de faire par contre, au niveau de la récupération pour le recyclage, il n'y a plus rien pour le papier, on touche un peu pour le verre et très légèrement pour la ferraille donc on a plus beaucoup de ristourne. On avait jusqu'à CHF 15'000.00 certaines années et l'année prochaine il est prévu CHF 5'000.00.

## **Economie**

La plus grosse part concerne la forêt et la forêt est gérée par la corporation du triage forestier, seul le montant du bénéfice nous est communiqué et est inclus dans notre budget. Le triage forestier voit ses bénéfices diminuer, le bois se vend plus tant cher. Il faut reconnaître le grand travail de notre garde forestier qui arrive tout de même à vendre du bois, à trouver des subventions pour exploiter nos forêts et pour l'année prochaine, on prévoit encore une part de bénéfice pour la commune de CHF 15'000.00.

## **Finances et impôts**

Il est difficile de savoir comment va évoluer l'année prochaine. On est parti du principe que cela sera tout de même un peu positif. Pour les impôts des personnes physiques, malgré l'augmentation de la population et du nombre de personnes soumises à l'impôt, on est revenu à ce qui était prévu en 2019. On a pensé que l'augmentation des contribuables allait compenser la baisse des impôts qu'on allait encaisser l'année prochaine pour raison de covid. Les impôts complémentaires des années précédentes ont également été diminués car on ne sait pas comment ça pourra être encaissé et surtout, on a beaucoup diminué les impôts sur le bénéfice des personnes morales du fait de la révision de la loi sur les impôts des sociétés et de l'influence de cette pandémie. On est passé de CHF 74'000.00 dans les comptes 2019 à CHF 14'600.00 au budget 2021. Au niveau des revenus, nous avons toujours la péréquation financière qui est favorable à la commune, l'année prochaine, on encaissera CHF 259'276.00. Au niveau des charges, il y a une augmentation pour les amortissements obligatoires. On a terminé quelques investissements. Il y a CHF 40'000.00 de charge en plus pour l'année prochaine. Ensuite, avec MCH2, ces amortissements vont être revus. C'est la dernière année que nous avons des amortissements obligatoires qui sont dans ce chapitre, après ce sera en fonction de chaque bien que l'on aura. Pour ce qui est des immeubles et rénovation de nos bâtiments, on a quand même prévu quelques travaux sur nos bâtiments, spécialement au château où les fenêtres demandent à être refaites surtout où il y a les dortoirs. Des travaux vont être entrepris l'année prochaine. On a déjà prévu une partie sur cette année 2020 pour qu'on ait un montant de CHF 30'000.00 à disposition pour ces travaux au château. Ces frais seront répartis à raison de CHF 15'000.00 en 2020 et CHF 15'000.00 sur 2021. Ce sont les plus gros travaux prévus en 2021, sinon il est envisagé uniquement le minimum sur les autres bâtiments. Au niveau des rentrées pour nos immeubles et autres biens, ce sont des rentrées selon nos contrats que l'on va encaisser. Pour l'Hôtel de Ville, on a nos locataires actuels qui ont donné leur congé. On est en train de trouver un nouveau locataire par contre lors de l'établissement du budget, nous ne savons pas encore si nous aurions des postulants, si bien qu'au niveau du budget on a calculé avec 2 mois sans location pour l'année prochaine. On a décidé de revoir la location de l'Hôtel de Ville et le nouveau loyer sera de CHF 24'000.00 annuel, plus les charges d'environ CHF 600.00 / CHF 700.00 par mois. Pour ce qui est des loyers de l'ancienne école, tous les appartements sont loués. Pour la cabane des Tourbières, nous ne savons pas si nous pourrions la louer ou non, nous avons estimé qu'au mois d'avril/mai, il sera à nouveau possible de se rassembler. Un montant de CHF 15'000.00 de recettes pour les locations a été prévu.

Le total des charges pour le budget 2021 se monte à CHF 5'104'491.04 pour des revenus de CHF 5'005'480.32 soit un excédent de charges de CHF 99'010.72 ou 2.19% d'excédent par rapport aux revenus sans les imputations internes ce qui est à peu de chose près le même excédent de charges que l'année dernière ce qui est tout à fait dans les normes des 5% demandés par l'Etat.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

## **2.1 Budget de fonctionnement**

### **2.1.1 Rapport de la Commission financière**

La commission financière s'est réunie le vendredi 20 novembre 2020 afin de consulter et analyser le budget de fonctionnement 2021 de notre commune présente ce soir.

Nous pouvons, comme toujours, vous garantir que le Conseil communal fait un travail minutieux afin de présenter un budget de fonctionnement 2021 qui reste dans les limites financières acceptables par l'Etat. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2021 avec un total de dépenses de CHF 5'104'491.04 et des recettes de CHF 5'005'480.32 soit un excédent de charge de CHF 99'010.72.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget de fonctionnement 2021 au vote.

Le budget de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 2.2 Budget des investissements

### 2.2.1 Achat d'un nouveau Pony

M. Jordan donne la parole à M. Deschenaux, conseiller communal responsable.

Le Conseil communal s'est penché sur la question du renouvellement du Boschung Pony P4 - T de la voirie. Ce véhicule a été acheté et mis en service dans le courant décembre 2008. Aujourd'hui, il a 12 ans d'âge et 3000 heures au compteur. Il s'agit d'un engin de la génération Euro 3. Nous avons constaté que les coûts de maintenance prennent l'ascenseur avec les années. La maison Boschung, entreprise fribourgeoise, nous a proposé un nouveau Pony P4 - T Euro 6 de dernière génération pour le prix de CHF 127'265.00, la reprise de l'ancien pour CHF 27'500.00, moins 5 % de rabais CHF 6'363.25, TVA 7,7%, coût CHF 100'593.70. Il faut relever que notre Pony a été fortement mis à contribution mais avec ménagement et soin par nos collaborateurs de la voirie, on les remercie. Après négociation avec l'entreprise Boschung, nous avons pu concrétiser cette offre pour un montant toutes taxes comprises de CHF 100'000.00. Il faut préciser que tous les agrégats, saleuse, fraiseuse à neige, lame à neige, balayeuse de l'ancien Pony sont compatibles avec le nouveau Pony.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

### Rapport de la commission financière

Montant brut d'achat	CHF	127'500.00
./. Reprise de l'ancien véhicule	- CHF	27'500.00
<hr/>		
Montant net de l'investissement	CHF	100'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

### 2.2.2 Achat de 60 nouvelles tenues pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge

M. Jordan donne la parole à Mme Magnin, conseillère communale responsable.

Les Conseils communaux de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de CHF 54'000.00 pour le renouvellement de 60 tenues pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, subventionné à raison de 25 % par l'ECAB et le solde de CHF 40'500.00 financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de CHF 8'731.80. Les tenues du CSPi La Sionge ont environ 15 ans et ont été beaucoup utilisées. Elles ont moins de résistance au feu et sont plus perméables à l'eau en raison des années et des lavages. Elles doivent être changées. L'ECAB propose un nouvel équipement pour les corps de sapeurs-pompiers. Ces tenues sont plus légères, plus confortables et plus résistantes que les tenues actuelles. Les coutures sont renforcées, il y a donc moins de risque de déchirure. Elles résistent à 50 lavages ce qui représente environ 25 ans avant un futur renouvellement. De plus, l'ECAB subventionne l'achat de ces nouvelles tenues à hauteur de 25 %, ce qui réduit les coûts à charge des communes. Le CSPi La Sionge souhaite profiter de ce soutien tant que cela est possible. Lors de l'établissement de son budget 2021, le CSPi La Sionge a privilégié le renouvellement de son équipement en 2021, ce dernier étant très usé. Cet investissement est également important pour la protection de la population des trois communes. Afin de ne pas surcharger le budget 2021, les autres achats moins urgents seront répartis sur les années futures.

Mme Magnin remercie le commandant du feu, M. Marc Sudan pour la présentation des nouvelles tenues. Elle le remercie également pour son travail car cela représente environ 500 heures de travail par ans.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

### **Rapport de la commission financière**

Montant total de l'investissement	CHF	54'000.00
./. Subvention de l'ECAB (25%)	- CHF	13'500.00
Participation commune de Sâles	- CHF	12'016.35
Participation commune de Vuadens	- CHF	19'751.85
<hr/>		
Montant de l'investissement pour notre commune	CHF	8'731.80

Cet investissement sera financé par prélèvement sur la réserve. La commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

### **2.2.3 Installation de matériel de fitness urbain**

M. Jordan donne la parole à M. Deschenaux, conseiller communal responsable.

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Seniors+ » de notre canton, les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les Seniors + (L Sen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des Seniors. Dans la foulée, la commission Seniors+ de Vulruz a déjà passablement travaillé en vue de répondre aux exigences cantonales. S'appuyant sur les bienfaits physiques et psychiques de l'activité au grand air, après plusieurs visites d'espace de jeux et fitness en plein air, la commission Seniors+ a proposé au Conseil communal l'acquisition d'un concept de type Urbafit. Un tel parc pourrait permettre de répondre aux besoins de la population dans son entier, peu importe l'âge ou la condition physique et serait particulièrement adapté à une installation à proximité du terrain de foot et de la place de jeux existante. Il s'agit d'une installation d'un espace de mobilité douce de plein air et intergénérationnel. Il y aura la possibilité de pratiquer dix exercices sur des engins très conviviaux. La subvention cantonale prévue est de CHF 5'000.00 mais il se pourrait qu'elle soit plus élevée au vu du faible nombre de demandes de subventions déposés. M. Deschenaux présente les différents engins. M. Deschenaux demande s'il y a des questions.

Question de M. Dévaud : Est-ce que les installations sont faites pour résister au plein air ou y a-t-il une protection qui est prévue ?

M. Deschenaux explique que ces engins sont fabriqués pour être installés en plein air. Ils sont donc résistants et n'ont pas besoin d'être protégés. Il n'y a pas besoin d'entretien spécifique pour ces installations.

M. Jordan précise qu'à la Roche il y a le même type d'installation et que les habitants en sont enchantés.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

## Rapport de la commission financière

Montant brut de l'investissement	CHF	48'000.00
./. Subvention cantonale	- CHF	5'000.00
<hr/>		
Montant net de l'investissement	CHF	43'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable à l'investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté par 42 voix et une abstention.

### 2.2.4 Réfection de la route des Trois Moineaux

M. Jordan donne la parole à M. Pittet, conseiller communal responsable.

Dans le cadre de l'entretien de son réseau routier, le Conseil communal a étudié, en collaboration avec les services forestiers, le projet concernant la remise en état de la route des Trois Moineaux. En effet, cet accès construit dans les années 70 a été fortement sollicité pour le transport du bois issu de nos forêts communales. Le tronçon à assainir d'une longueur de 2.1 km relie la place de la Pépinière à la cabane des Trois Moineaux. Cette réfection est nécessaire dans les meilleurs délais. Ces travaux seraient bien entendu programmés de façon à ce qu'ils ne perturbent le moins possible l'accès au pâturage des Troncs. Un tronçon de 1.3 km est hors forêts protectrices et un tronçon de 800m fait partie des forêts protectrices. Les mesures envisagées sont la réfection du tapis sur toute la longueur de la route. Le premier tronçon de la cabane de la pépinière et en amont, sur une longueur de 120m, il y aurait un nouveau drainage à créer et le curage de tuyaux qui traversent déjà sous la route. Le tronçon qui part de la bifurcation qui amène au chalet des Troncs, c'est une partie assez plate où il y a beaucoup d'eau. Il y aurait lieu de créer un drainage sur 340m ainsi que de contrôler et curer les traversées qu'il y a déjà sous la route. Sur la partie un peu plus haut, il y a les banquettes à stabiliser et pour la dernière partie en dessus de la cabane des Trois Moineaux, une cuvette bétonnée serait créée au bout de la route afin de récupérer les eaux qui descendent du chemin. L'investissement proposé se monte à CHF 494'000.00

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

## Rapport de la commission financière

Montant brut de l'investissement	CHF	494'000.00
./. Subventions cantonales et fédérales (60%)	- CHF	296'400.00
<hr/>		
Montant net de l'investissement	CHF	197'600.00

Cette investissement sera financé par un emprunt bancaire de CHF 147'600.00 et le solde de CHF 50'000.00 par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable à l'investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté par 42 voix et une abstention.

### **2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2021**

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Le montant total pour les 4 investissements présentés se monte à CHF 696'000.00 et CHF 498'968.20 qui correspondent aux subventions attendues pour ces investissements ainsi que quelques taxes de raccordement que nous pensons encaisser lorsqu'il y a de nouveaux bâtiments ou des bâtiments en réfection avec la création de nouveaux logements. Au total, il y a un excédent de dépenses d'investissements de CHF 197'031.80.

M. Jordan remercie M. Bovigny et soumet au vote final le budget de fonctionnement et des investissements 2021. Le budget de fonctionnement et des investissements 2021 est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation des statuts de l' AISG (Association Intercommunale Sports en Gruyère)**

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, Conseiller communal responsable.

Les statuts de l' AISG doivent être révisés. Les statuts ne sont pas lus car ils étaient à disposition à l'administration communale et sur le site Internet de la commune. Il s'agit principalement d'une révision « cosmétique » mais certains points plus importants sont détaillés. Pour rappel, cette révision des statuts donne suite à la votation du 27 septembre 2020 par laquelle la construction du centre sportif a été acceptée ainsi que son crédit d'investissement. Un point important de cette révision est la limite d'endettement qui est portée pour l'ensemble des communes de la Gruyère à CHF 55'000'000.00. Une contribution pour notre commune est prévue de CHF 60.00 par habitants ce qui fait un total de CHF 60'968.00 dès que le centre sportif sera réalisé. A la suite de l'entrée en vigueur de MCH2, la mise en place d'une commission financière pour cette association sera nécessaire.

M. Valiante donne la parole à M. Bovigny afin de compléter les explications.

Cela fait un moment que ce centre sportif est en discussion, maintenant il a été voté et les statuts de l' AISG doivent être modifiés pour que l' AISG puisse être gérante de ce centre et garante de l'investissement. Ces statuts doivent être approuvés par l'ensemble des communes puisqu'il s'agit d'une modification essentielle des statuts avec une nouvelle clé de répartition qui est introduit spécialement pour cet objet. Au début des discussions, le montant à charge des communes était d'environ CHF 110.00 par habitants, certaines communes n'étaient pas favorables à ce projet et les coûts à charge des communes ont pu baisser. Cette baisse a été possible car Espace Gruyère s'occupera de la gestion de ce centre et non plus un indépendant. De plus, dans la clé de répartition, il y a un critère supplémentaire qui est pris en compte, c'est la distance et l'attractivité par rapport aux transports publics. Il est bien clair que, si le centre sportif voit le jour, la patinoire d'Espace Gruyère ne sera plus en vigueur. Cette patinoire pose plusieurs problèmes car la période de glace est séparée en plusieurs fois et il y a aussi des contraintes pour les exploitants et les exposants.

Il n'y a pas question, M. Jordan soumet ces statuts au vote. Les statuts de l' AISG sont acceptés à l'unanimité.

### **4. Divers**

#### **Voirie**

Comme vous avez pu le voir, le Conseil communal a mis au concours un poste d'employé de voirie. M. Guillaume Dunand nous a informé qu'il avait l'opportunité de réaliser son rêve et sa passion de tenir un domaine agricole et, de ce fait, ne pouvait plus être employé communal. Nous regrettons son départ car Guillaume a toujours été un employé communal ponctuel, polyvalent avec toujours une note d'humour dans la discussion. Cher Guillaume, je te prie d'accepter un petit cadeau en te remerciant encore et te souhaitant plein succès pour ton nouveau défi professionnel.

Suite à la mise au concours, nous avons reçu quarante-sept postulations. Et après l'audition de cinq candidats qui répondaient aux critères du cahier des charges, notre choix s'est porté sur M. Raphaël Geinoz. Il s'agit d'un citoyen de Vulruz, ici avec son épouse, et papa de deux enfants. Il est au bénéfice d'une formation de charpentier. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle activité.

Maintenant je vais faire le porte-parole de toutes et tous pour féliciter notre caissière Stéphanie et notre secrétaire Elsa qui ont brillamment réussi leur quatrième et dernier module de cadre en administration communale, formation qui devait avoir lieu au printemps mais qui a été intensive car elle a été repoussée au mois de septembre à cause de la pandémie. Nous pouvons les en féliciter.

### **Elections communales**

Le 7 mars 2021 auront lieu les élections communales, trois membres du Conseil communal ont émis le vœu de ne pas se représenter lors de ces élections. Il s'agit de Monsieur Deschenaux après quinze ans, de Madame Magnin et de Monsieur Pittet après dix ans. Bien que les mandats se termineront fin avril 2021, je les remercie déjà pour leur dévouement pendant toutes ces années. Après diverses discussions, nous sommes à nouveau arrivés à la conclusion qu'une liste d'entente non politisée est la solution la plus judicieuse pour la commune surtout avec les difficultés croissantes à trouver des candidats qui n'ont pas forcément envie d'être affiliés à un parti. Pour la prochaine législature, le but est de féminiser un peu ce Conseil communal et notre souhait est toujours de trouver trois dames. Je dois dire notre déception actuelle car après une vingtaine de contacts, nous n'avons eu que de très gentilles réponses mais négatives. Nous avons une chance de vivre dans un système démocratique mais pour que celui-ci persiste et que nous puissions encore vivre en proximité avec nos autorités et les décisions prises, il faut en retour aussi avoir des gens qui acceptent de se mettre à disposition pour le bien de leurs semblables. A l'heure où l'on parle à chaque nomination de parité des gens je trouve étonnant ce manque d'intérêt surtout que nous avons des dames très intelligentes dans notre commune. Alors, Mesdames, toute la population serait heureuse que vous soyez dignement représentées au sein des Autorités communales et nous gardons espoirs que d'ici quelques jours notre vœu soit exaucé. Il y a peut-être de potentielles intéressées dans cette salle et c'est avec plaisir que nous sommes à dispositions pour des informations complémentaires. Nous aimerions des dames dans notre Conseil afin que les deux genres soit représentés équitablement au sein d'une Autorité communale comme la nôtre.

Maintenant j'en ai terminé avec mes informations, y aurait-il des questions dans la salle ?

### **Boîtes aux lettres pour le dépôt anticipé des enveloppes de vote**

M. Willemin prend la parole : Concernant les dernières votations, je me réjouis que beaucoup de monde vote par correspondance mais la boîte aux lettres était à nouveau un peu pleine.

M. Jordan reprend la parole et lui répond qu'il est vrai qu'un problème a été constaté lors du premier vote et qu'une réponse de la commune lui a été adressé à ce sujet. Lors de la dernière votation, cela a été surveillé par la secrétaire et la caissière afin qu'il n'y ait pas un surplus d'enveloppes dans la boîte. Il est toutefois correct que ces boîtes sont peut-être un peu petites que l'on doit se pencher sur la question pour améliorer ça car il est vrai que c'est gênant. Les boîtes de l'ancienne administration étaient plus grandes. Le Conseil va examiner ce problème, la remarque de M. Willemin est tout à fait pertinente.

### **Chemins pédestres à Vulruz**

M. Willemin prend la parole : Il y a d'autre priorité dans la commune telle que la possibilité de se promener dans le village, en particulier le long de la route de la Sionge où je passe souvent et des personnes de tout âge, des familles, des enfants, avec des voitures qui n'ont pas bien compris le but du 50km/h, cette route devrait être limitée à 30km/h mais heureusement il y a le ralentisseur de l'école qui règle un peu la circulation. A cet endroit-là, comme dans de nombreuses communes en Suisse, notamment en Suisse-allemande, on devrait avoir un chemin en terre battue sur le bord de la route. Alors on est dans la terre, dans la boue s'il pleut, mais il y a les clôtures de toute façon. Je pense que c'est un vrai problème avec cette route qui permet d'accéder au terrain de foot, à l'école, il y a des jeux, vous parlez d'installations,

c'est très bien, c'est un beau projet mais pour moi les priorités elles sont là. Il n'y a pas beaucoup d'endroits à Vaulruz où on peut se promener. De même sur la route de la Porte-des-Lions, les gens se promènent, il y a des vélos, il y a des voitures qui roulent très vite, j'ai failli avoir un accident avec un livreur qui roulait trop vite, j'ai dû couper le virage et aller dans le champ. Cela arrive fréquemment, il y a aussi beaucoup de familles qui passent par ici, avec des poussettes et de plus en plus, ce qui est plutôt réjouissant. Je pense que globalement, dans de nombreuses communes, en particulier à Vaulruz, on a ce problème de chemins en terre battue, ce n'est pas grand-chose, alors qu'on investit sur des réfection de routes, sur des tas de projets comme ça, mais il y a vraiment quelque chose à penser sur les possibilités de se promener dans la commune et le seul sentier piéton qui est prévu c'est celui qui monte à la chapelle de la Verguenaz ce qui n'est pas idéal pour tout le monde de monter pour arriver à nulle part. Pour exemple, la commune de Riaz a aménagé un sentier le long de la Sionge, il y a une vraie promenade qui fait tout le tour, c'est vraiment bien fait surtout le long de la Sionge, il y a beaucoup de choses qui existent, on a une richesse dans notre village qu'on n'exploite pas. On ne fait rien avec ça alors qu'il y a de plus en plus de gens qui se baladent.

Le Conseil communal prend acte.

### **Hôtel de Ville**

M. Willemin prend la parole : Le passage de l'hôtel de ville est extrêmement dangereux. Sortir des bus provenant de Sâles, c'est très compliqué. Les voitures roulent vite et dans le rivage empruntent une partie du trottoir. Pour aller plus vite, c'est bien qu'il y ait ce trottoir franchissable mais par contre pour les personnes souhaitant traverser, il n'y a aucune visibilité sur les véhicules venant de Sâles. Un jour, j'ai vu une mère de famille un peu paniquée qui a dû traverser rapidement car une voiture arrivait. Il n'y a pas de passage pour piétons à cet endroit. C'est tout de même bien que vous ayez réglementé la circulation à 30 km/h en amont ce qui permet de réguler la circulation mais ce serait bien de le faire un peu plus loin.

M. Jordan lui répond qu'une demande a été faite mais que l'Etat n'a pas été d'accord et qu'il n'est également pas possible de faire un passage pour piétons à cet endroit.

M. Willemin s'étonne que la commune ait l'Hôtel de Ville, la boucherie, un restaurant, un arrêt de bus et que toutes ces choses essentielles pour le village ne soient pas sécurisées notamment pour les personnes qui traversent la route. Il explique qu'il a pris souvent le train ces derniers temps et que c'était à chaque fois très dangereux. De plus, il n'y a pas d'abri pour l'arrêt de bus.

M. Jordan explique qu'un projet est en cours, une demande a été faite au canton. M. Deschenaux complète l'explication : il y a le bureau d'ingénieur CSD qui fait l'étude. C'est assez long car l'endroit n'est pas idéal mais le projet doit être finalisé et sera fait en 2021 ou 2022.

### **Passage de la Rietta**

M. Willemin prend à nouveau la parole : En hiver, il est dangereux de marcher dans le passage sous voies car il y a des écoulements, s'il y a du gèle c'est une catastrophe, ce n'est pas salé, c'est dangereux pour les gens qui marchent, quoi qu'il arrive, ça glisse. Moi personnellement je me suis blessé à cet endroit et je suis passé plusieurs fois et c'est dangereux.

M. Jordan propose d'accentuer le salage, la demande de M. Willemin est enregistrée.

### **Zone 30 km/h**

M. Jean-Bernard Erni prend la parole : j'ai une question relative à la zone 30 km/h, j'ai cru comprendre que c'était une zone provisoire et que c'était en test. Est-ce que vous avez des nouvelles à ce sujet ?

M. Jordan répond que pour le moment c'est du provisoire qui dure, cette zone est certainement agréée par le canton et c'est la meilleure solution pour ne pas mettre de mobilier gênant, ça risque de rester. C'était surtout pour le bruit que cette zone 30 km/h a été mise en place. Il n'était pas possible de mettre un revêtement phono absorbant au vu du virage, ça aurait déformé le goudron et il y a une limite d'altitude

pour ces tapis. A la place de poser des tapis coûteux, le canton a préféré faire cette zone, celle-ci rend aussi service à la commune pour la sécurité.

M. Willemin demande si le prolongement de la zone 30 km/h dépend bien du canton de même que le passage pour piétons?

M. Jordan confirme que c'est le canton qui est compétent pour le prolongement de la zone 30 km/h ainsi que pour le passage pour piétons.

M. Willemin propose que la commune demande au canton de faire sécuriser cette zone.

M. Jordan l'informe que nous avons déjà écrit au canton à ce sujet mais que nous pouvons bien réécrire un courrier.

### **Place de covoiturage**

M. Geinoz demande un état de situation au sujet de la place de covoiturage. En effet, nous avons pu constater pas plus tard qu'aujourd'hui, que cette place est un véritable scandale, il y a des voitures sur la route.

M. Jordan explique que nous avons écrit beaucoup de lettres à ce sujet depuis que cette place a été mise en place. Ça partait d'une bonne intention, l'Etat faisait la place et la commune laissait la route communale à disposition et c'est vrai que la situation ne peut plus durer. Il y a bientôt plus de 5 ans, le Grand Conseil a voté l'agrandissement de la place, un projet a été mis en route par un technicien de l'Etat, il a été mis à l'enquête. Il y a eu deux oppositions des voisins, oppositions compréhensibles tant que cette situation ne s'améliore pas. Entre temps, on écrit au canton mais rien ne se fait. Un rendez-vous avec les autorités va être fixé.

M. Deschenaux complète cette explication. En effet, la situation est catastrophique, un jour il y avait environ 20 voitures parkées en dehors des cases. Avec la future place, il ne devrait plus avoir ce genre de situation car la place va doubler en capacité. L'autre problème, c'est le service de la mobilité qui n'a pas voulu mettre des interdictions de stationner et la police cantonale n'intervient pas tant qu'il n'y a pas de panneaux d'interdiction. Il ne s'agit pas de négligence de la part de la commune mais bien du canton.

M. Geinoz est étonné que partout ailleurs si on se parque hors des cases, la police intervient de suite et que comme par hasard à Vaulruz rien ne se fait.

M. Deschenaux précise qu'il s'agit bien d'un problème au canton. Le service de la mobilité doit donner les autorisations pour poser des panneaux car on ne peut pas les installer comme on veut. La commune doit attendre et la police et le service de la mobilité n'arrive pas à se mettre d'accord.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et après une année faite des soucis et d'imprévus, il remercie tout le personnel qui s'est toujours adapté avec brio et qui a toujours été présent pour le bien de tous. Un grand merci aussi aux collègues du Conseil communal pour leur dévouement, en espérant vraiment que la situation s'améliore pour le bien de tous.

M. Jordan clôt la séance à 21h15 et souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan